INFORMATION DE L'ENTRAÎNEUR





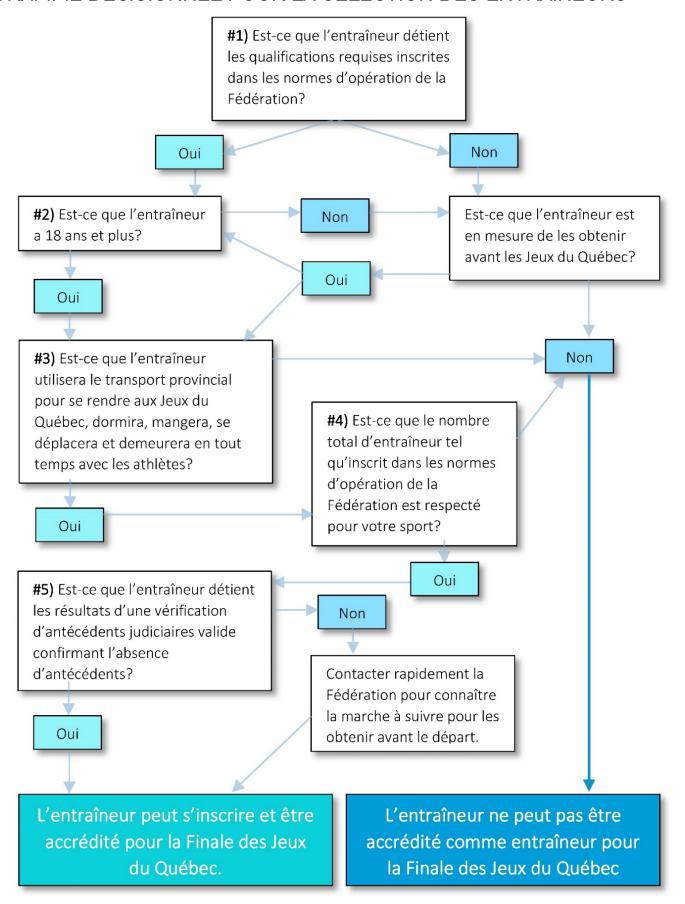
INSPIRATION



<u>www.rlssaguenaylacstjean.com</u>

RIMOUSKI | ÉTÉ 2023

DIAGRAMME DÉCISIONNEL POUR LA SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS





RÔLES ET RESPONSABILITÉ DE L'ENTRAÎNEUR/ACCOMPAGNATEUR

Avant la Finale

- ✓ Transmettre aux athlètes toutes les informations relatives au transport, à l'accueil, à l'hébergement et aux horaires des compétitions;
- ✓ Faire la vérification avec les athlètes de tout le matériel requis pour la Finale (sac de couchage, matelas de sol, équipement sportif, carte d'assurance-maladie, vêtement de la région, etc.);
- ✓ S'assurer que les athlètes sont affiliés à leur fédération;
- ✓ Remplir le formulaire d'inscription et d'antécédents judiciaires.

Pendant la Finale

- ✓ Assurer en tout temps (24 h/24 h) la présence d'au moins un entraîneur/accompagnateur avec les athlètes;
- ✓ Transmettre au chef de la délégation ou à son représentant tous les problèmes majeurs, les cas de maladie ou de blessure d'un participant;
- ✓ S'assurer que chaque participant porte sa carte d'accréditation en tout temps;
- ✓ S'assurer de la discipline et du bon comportement de son groupe (site de compétition, d'hébergement et d'alimentation);
- √ S'assurer du réveil des athlètes et de leur présence sur les sites aux heures prévues;
- ✓ S'assurer que les athlètes prennent leurs repas aux endroits et aux heures indiqués;
- ✓ Veiller à ce qu'il n'y ait, dans le groupe, aucune consommation et\ou de possession de boisson alcoolisée, de drogue ou de stimulant;
- \checkmark S'assurer que les athlètes prennent bien soin de leurs effets personnels et de leurs équipements;
- ✓ S'assurer que les athlètes portent les vêtements de la délégation, en particulier lors des cérémonies d'ouverture, de clôture et aux remises des médailles, et que tous les membres du groupe soient présents à ces cérémonies;
- ✓ S'assurer du respect des règlements établis par la mission de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais;
- ✓ Faire respecter le retrait d'un athlète de la compétition sur la recommandation médicale ou celle du chef de la délégation;
- ✓ S'assurer d'une présence aux réunions d'information avec la fédération et à la rencontre de la mission;
- ✓ S'assurer que les participants remettent les locaux et les équipements dans l'état où ils les ont pris (dortoir, cafétéria, douche, vestiaire, plateau de compétition). Signaler à la responsable de l'hébergement tout bris de matériel ou cas particulier;
- ✓ Au besoin, entre 17 h et 19 h, l'agent de communication ou son adjoint contactera l'entraîneurchef de la discipline pour obtenir des précisions et/ou recueillir ses commentaires sur les résultats et faits marquants de la journée. L'agent peut également vous contacter pour fixer un rendez-vous téléphonique avec les médias régionaux et provinciaux intéressés à faire une entrevue avec vous et/ou un athlète sous votre responsabilité.

En résumé, vous remplacez les parents des athlètes pour la durée des Jeux!



POLITIQUE DE PRÉVENTION ET SENSIBILISATION DES ABUS

Une politique efficace doit viser l'éducation et la prévention, c'est pourquoi le RLS se dote d'une telle politique.

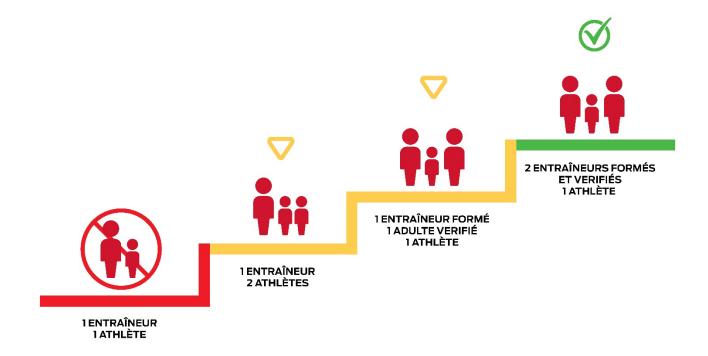
Objectifs de la politique

- ✓ Assurer un milieu sain, exempt de violence et de harcèlement;
- ✓ Instaurer une politique qui favorise le respect de la dignité et de l'intégrité physique et psychologique des personnes œuvrant dans le cadre des Jeux du Québec;
- ✓ Favoriser le développement d'attitudes de coopération plutôt que de compétitivité;
- ✓ Élaborer des outils de sensibilisation et de formation afin de prévenir les situations de violence ou de harcèlement;
- ✓ Favoriser la dénonciation de comportements, des paroles, des actes ou des gestes de harcèlement dès l'apparition;
- ✓ Mettre en place des mécanismes de soutien aux personnes impliquées dans une situation de violence ou de harcèlement (victime, personne posant des gestes de violence ou de harcèlement, témoins).

Il est du devoir de l'entraîneur/accompagnateur de prendre connaissance de la politique en vigueur qui se trouve sur le site internet du RLS et de signaler tous comportements qui ont pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique et psychologique d'une ou de plusieurs personnes.

RÈGLE DE DEUX

Le but de la règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence.



La règle de deux appliquée :

- ✓ Ne jamais se trouver seul avec un participant sans la présence d'un autre entraîneur ou adulte (parent ou bénévole) dont les antécédents ont été vérifiés.
- ✓ Permettre au public d'observer les entraînements.
- ✓ Ne jamais être seul avec un participant dans un véhicule sans la présence d'un autre adulte.
- ✓ Tenir compte du sexe des participants dans le choix des entraîneurs ou bénévoles présents.
- ✓ Éliminer les messages électroniques individuels. S'assurer que toutes les communications sont envoyées au groupe ou incluent les parents.

Renseignements: coach.ca/entrainement-responsable